

23/01/2025

T. AGRI

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE

20 NOV. 2024

JEX-VENTES

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

LICITATION

ESCALQUENS, ZB481

Pour : ...

AVOVENTES

Contre :

Avocat poursuivant : Me

Martine CANTALOU

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE SUR LICITATION

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULOUSE

20 NOV. 2024

JEX-VENTES

A LA REQUETE DE :

AVOVENTES

Pour lequel domicile est élu au Cabinet de Maître Martine CANTALOU, 41, boulevard Lazare Carnot, 31000 TOULOUSE, Tél : 05.34.31.87.00 ; Email : mcantaloup.avocat@gmail.com, laquelle est constituée à l'effet d'occuper sur les présentes poursuites en licitation et ses suites.

AUDIENCE DE LICITATION :

JEUDI 23 janvier 2025 à 14 heures

à QUATORZE HEURES

(Jeudi 23 janvier 2025 à 14h)

EN PRESENCE DE :

AVOVENTES

ADRESSE DES BIENS VENDUS :

Un bien immobilier sis à ESCALQUENS, Ingine, figurant au cadastre de ladite commune sous les références ZB 481

PROCEDURE

Par jugement en date du 11 juillet 2023 rectifié le 1^{er} décembre 2023, le Tribunal Judiciaire de TOULOUSE a ordonné l'ouverture des opérations de compte, liquidation et partage judiciaire des biens dépendant de l'indivision et préalablement au partage, le Tribunal a ordonné notamment la licitation du bien immobilier sis

- à Esqualquens, cadastré sous les références suivantes :

ZB	481	Inginé
----	-----	--------

à la barre du Tribunal judiciaire de Toulouse, sur une mise à prix de 4 000 euros abaissable d'un quart puis de moitié en cas de carence d'enchères,

...

- dit que la vente aura lieu après accomplissement des formalités de publicité prévues aux articles R 322-30 à R 322-38 du Code des procédures d'exécution,

...

Ces jugements qui sont exécutoires ont régulièrement été signifiés selon exploit d'huissiers du 25 juillet 2024 et sont désormais définitif.

Par jugement en date du 6 mars 2024 et jugement rectificatif du 11 avril 2024, le Tribunal Judiciaire de TOULOUSE, a notamment :

- dit que le cahier des conditions de la vente de l'immeuble situé à Esqualquens, cadastré sous les références suivantes :

ZB	481	Inginé
----	-----	--------

sera dressé et déposé au greffe par Maître Martine CANTALOUPE dans les deux mois du présent jugement, et à défaut par l'avocat de l'une ou l'autre des parties le plus diligent,

...

Ces jugements qui sont exécutoires ont régulièrement été signifiés selon exploit d'huissiers des 6 et 30 avril et 2 et 7 mai 2024 et sont désormais définitif.

ORIGINE DE PROPRIETE

Ledit bien appartenait à

AVOVENTES

NTES

La parcelle ZB 15, de laquelle est issue la parcelle ZB 104, de laquelle est issue la parcelle ZB 175, de laquelle est issue la parcelle **ZB 481** objet de la présente licitation, dépendait de la Métairie du Capelier qui appartient en propre à AVOVENTES en vertu de l'attribution qui lui en a été faite à la suite des opérations de remembrement par la commission communale de réorganisation foncière et de remembrement rural de la commune d'ESCALQUENS et aux termes du procès-verbal de clôture de ces opérations en date du 1^{er} septembre 1966 publié à la Conservations des Hypothèques de TOULOUSE le même jour Volume R 11 n°51

La parcelle ZB 104, de laquelle est issue la parcelle ZB 175, de laquelle est issue la parcelle **ZB 481**, faisant l'objet d'un bail à long terme de 18 années à compter du 1^{er} novembre 1979, renouvelable par période de 9 ans, donné à AVOVENTES

AVOVENTES

suivant acte de Maître Xavier CONRAD-BRUAT, Notaire à MONTGISCARD, en date du 28 janvier 1982 publié le 22 mars 1982 auprès de la Conservation des Hypothèques de TOULOUSE sous les références 2050 n°29

DESCRIPTION DES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS

Selon acte en date du 2 septembre 2024, Maître René PÉDAILLÉ, Commissaire de justice associé à TOULOUSE a procédé à un procès-verbal descriptif du bien mis en vente (ci-après annexé), dont il résulte qu'il s'agit :

d'une bande de terre de 20 m² environ sur laquelle se trouve un transformateur EDF, le long de l'Avenue d'Inge ;

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Cf. diagnostics établis le 8 novembre 2024 par le Cabinet CEFAA, annexés au présent cahier des conditions de vente,

Toutes les indications qui précèdent ont été réunies par l'Avocat poursuivant, à l'aide de renseignements qu'il a pu se procurer, de notes ou documents desquels ils ont été puisés.

En conséquence, il ne pourra être recherché à l'occasion d'erreurs, inexactitudes ou omissions, qui pourraient s'y trouver malgré tout le soin apporté.

Il appartiendra à l'adjudicataire comme subrogé aux droits du vendeur de se procurer lui-même tous titres établissant la propriété du lot immobilier mis en vente ainsi que de vérifier tous autres éléments.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le jugement du Tribunal Judiciaire de TOULOUSE, soit :

QUATRE MILLE EUROS

(4.000 €)

abaissable d'un quart puis de moitié en cas de carence d'enchères

Fait à TOULOUSE
Le 11 novembre 2024

